

Activités élèves :

A l'aide des documents n°1, n°2, et n° 3, complète le tableau ci-dessous afin de mettre en relief les réaction des divers acteurs de la loi :

ACTEURS	REACTIONS
L'EGLISE : la communauté catholique (fidèles, prêtres)	
L'ETAT : les agents des Domaines, le préfet, les forces de l'ordre	
LA JUSTICE : les magistrats	

Corrigé :

A l'aide des documents n°1, n°2, et n° 3, complète le tableau ci-dessous afin de mettre en relief les réaction des divers acteurs de la loi :

ACTEURS	REACTIONS
L'EGLISE : la communauté catholique (fidèles, prêtres)	- Opposition, résistance, dans certaines paroisses, considérant l'ouverture des édifices du culte comme une profanation (sièges à l'intérieur des églises, fermeture des portes des églises, manifestations) - Revendication de préserver, respecter les bâtiments, et les objets sacrés construits et apportés par les ancêtres de l'Eglise ⇒ Propriété de l'Eglise
L'ETAT : les agents des Domaines, le préfet, les forces de l'ordre	Devoir d'accomplir leur travail-mission, demandé par le gouvernement (le directeur des Domaines du département) mais Malchance, peur ⇒ simulacres d'inventaires ou effectués en cachette Sous l'autorité préfectorale, désireuse d'appliquer strictement le décret de réaliser les inventaires sans encombre, intervention relativement importante de l'artillerie, la gendarmerie, et la police (tous les passages conduisant aux églises, presbytères sont barrés)
LA JUSTICE : les magistrats	Souhait de conciliation, de « justice » : éviter toute protestation et donc toute intervention des forces de l'Ordre injustes Condamnation à payer des amendes, et quelques emprisonnements de courte durée